

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué par M. Dominique PERROT s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 21/05/2026

Membres présents : **BERGER Maëva, BERNIGAUD Solenn, BOUILLOUX Louis, DEMANGE Guillaume, DE VAUBLANC Thibaut, LAURENT Isabelle, LESNES Marine, NEVORET Françoise, PACOUD Claudine, PERROT Dominique, RENAUD Franck, SERVIGNAT Jean-Paul, VAIL Fanny, VALENTIN Eric**

Membres excusés : **LODA Jean Claude**

Absents :

Nombre de membres : exercice : 15 - Présents : 14 - Votants : 14

Secrétaire de séance : Solenn BERNIGAUD

Délibération 2026-06-30 25 (7.10) : Règlement de fonctionnement de l'accueil périscolaire communal 2026 /2027

Vu le code de l'éducation en particulier l'article L 551-1 relatif aux activités périscolaires,

Vu la délibération n° 2026-06-30 24 du 30/06/2026 approuvant la reprise en gestion directe de l'accueil périscolaire géré par l'association « Les Petits Loups » et approuvant de la convention de transfert des dossiers des familles,

Vu la délibération n° 2026-06-30 26 du 30/06/2026 approuvant les tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2026 / 2027.

Monsieur le Maire donne lecture du règlement de fonctionnement de l'accueil périscolaire communal qui comprend 14 articles et définit notamment les conditions d'accueil, les modalités d'inscription, de tarification, facturation et paiement, ainsi que les règles de vie collective, de comportement et de discipline.

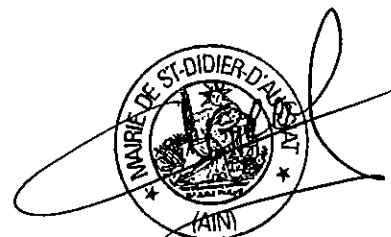
Il convient d'approuver le règlement de fonctionnement ci-après annexé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

APPROUVE le règlement de fonctionnement de l'accueil périscolaire communal 2026 /2027.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce règlement et tout document s'y rapportant.

Le Maire
Dominique PERROT



Certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission en Préfecture, le 02/07/2026

Et de sa publication, le 02/07/2026